



Conseil municipal du 09 octobre 2023

**Délibération n°78-23**

Objet : Attributions de subventions spécifiques aux associations

*Date de convocation : 03/10/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA*

**Membres présents** : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice** : 29

**Présents** : 25

**Votants** : 29

**I. LE CONTEXTE**

Les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Deux associations ont sollicité la commune pour l'organisation de l'attribution d'une subvention spécifique :

- Dans le cadre de leur projet associatif, l'association " THE CHICKEES" souhaite participer au trek'in gazelles qui se déroulera dans le désert d'Erfoud au Maroc pour récolter des fonds pour le Secours Populaire.

La démarche de cette course solidaire s'accompagne d'une participation à l'action cleanwalkeuse pendant la course en ramassant les déchets trouvés sur le parcours incinérés par un camion incinérateur qui suit l'événement. C'est un projet solidaire qui concrétise son engagement à travers une sensibilisation environnementale.

- Dans le cadre de la convention entre la Commune et l'association Comité des Fêtes, cette association a sollicité une subvention pour l'organisation du Téléthon 2023 à hauteur de 7 500 €.

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention spécifique :

- A l'association The CHICKEES de 400 € pour leur participation à ce projet solidaire et éco durable.
- A l'association Comité des Fêtes selon la convention en cours à hauteur de 7 500 €.

La commission *Services à la Population*, réunie le 25 septembre 2023, a émis un avis favorable à la majorité des membres présents sur cette proposition.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale CHAPOT,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés - avec 4 membres ne participant pas au vote en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'association :

- D'**APPROUVER** les subventions spécifiques, au titre de l'année 2023  
- 7 500,00 € à l'Association Comité des Fêtes ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** les subventions spécifiques, au titre de l'année 2023  
- 400, 00 € à l'Association THE CHICKEES"
- DE **DIRE** que la dépense sera prélevée sur les crédits qui sont inscrits au budget de la commune exercice 2022 – article 6574 ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mornant, le 09 octobre 2023

Le Maire



Renaud PFEFFER